



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction régionale des Finances Publiques de Bretagne et du
département d'Ille-et-Vilaine

Pôle d'évaluation domaniale

Cité Administrative – Avenue Janvier
35021 RENNES CEDEX 9

téléphone : 02 99 66 29 42

mél. : drfip35.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Gwénaél SCULO

téléphone : 06 20 26 40 61

courriel : gwenael.sculo@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. DS : 7093859

Réf OSE : 2021-22093-92463

le 27/12/2021

Le Directeur à

MONSIEUR LE MAIRE

*5 RUE SIMONE VEIL
22400 LAMBALLE*

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

<i>Désignation du bien :</i>	Emprise de terrain
<i>Adresse du bien :</i>	606 rue de l'Étang – Morieux 22400 Lamballe-Armor
<i>Valeur vénale :</i>	815 €, assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.

1 – SERVICE CONSULTANT

Commune de Lamballe-Armor

affaire suivie par : Yann SHIOKKOS

2 – DATE

de consultation : 14/12/2021

de réception : 14/12/2021

de visite : absence de visite

de dossier en état : 14/12/2021

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

La commune de Lamballe-Armor souhaite céder une emprise de terrain dans le cadre d'un échange.

4 – DESCRIPTION DU BIEN

-Référence cadastrale : Parcelle 154 B 1491 d'une contenance de 22 m².

-Description du bien :

Il s'agit d'une emprise de terrain bitumée en nature de place de stationnement.

5 – SITUATION JURIDIQUE

Nom du propriétaire : Commune de Lamballe-Armor

Situation d'occupation : Libre

6 – URBANISME – RÉSEAUX

Zone UA DU PLU en vigueur

7 – DATE DE RÉFÉRENCE

SO

8 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée selon la méthode par comparaison qui consiste à fixer la valeur vénale à partir de l'étude objective des mutations de biens similaires ou se rapprochant le plus possible de l'immeuble à évaluer sur le marché immobilier local.

La valeur vénale est estimée à 815 €, assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

9 – DURÉE DE VALIDITÉ

1 an

10 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

Une nouvelle consultation du Pôle d'Évaluation Domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur régional des Finances Publiques
et par délégation,



SCULO Gwénaël,
Inspecteur des Finances Publiques